

LES ENJEUX DE LA PROTECTION DE LAVAU AU XX^E ET XXI^E SIÈCLE

Pauline Salamin
géographe et urbaniste

Connu pour son vignoble en terrasses, le paysage de Lavaux n'a pas toujours eu le visage si emblématique que nous lui connaissons aujourd'hui. Ce site qui pourrait sembler naturel, avec son relief escarpé et ses vastes étendues de vignes, encadré par le lac Léman au sud et les forêts au nord, est en réalité un paysage culturel. Un paysage qui résulte d'une longue interaction entre les habitants et leur environnement naturel. On attribue généralement l'origine du vignoble aux moines installés dans la région par l'Evêque de Lausanne au XII^e siècle (1). Bien qu'ils aient initié le défrichage des forêts et la construction des terrasses, l'œuvre est en réalité un travail de longue haleine fourni par la population locale, la main d'œuvre issue de l'immigration alpine ainsi que les vigneron·nes jusqu'au XIX^e siècle. Ce paysage en constante évolution est à lire comme un palimpseste selon l'approche d'André Corboz : les couches successives n'effacent pas complètement les anciennes mais les complètent, les transforment.

L'enjeu important qui émerge dans la question de l'aménagement du territoire de Lavaux au XX^e et XXI^e siècle est la préservation de ce paysage culturel. Entouré par les agglomérations de Lausanne et Vevey, le développement de l'urbanisation exerce une forte pression sur la région. Lavaux, dont le bâti est resté jusque-là très compact afin de maximiser les surfaces pour les cultures, voit son paysage se miter progressivement.

Face à cette pression de l'urbanisation sur les terres agricoles, non seulement dans Lavaux mais plus généralement dans le canton, l'État de Vaud met en vigueur la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire en 1964. Elle vise notamment la réduction des zones à bâtir afin de lutter contre le mitage du territoire et fixe une limite plus franche entre le bâti et le non-bâti. Ce but sera également visé par la première loi sur l'aménagement du territoire (LAT) adoptée en Suisse en 1979 et renforcé lors de ses révisions successives. Bien qu'à une échelle moindre, cette séparation nette entre bâti et non-bâti est bien visible à certains endroits de Lavaux où le noyau construit semble être une île dans une mer de vignes (2). Dans le cadre de l'Exposition nationale de Lausanne en 1964, un des pavillons prend l'exemple de Lavaux pour promouvoir les bienfaits d'un développement maîtrisé sur le paysage (3). Bien que la question de la préservation des terres agricoles soit traitée de manière élargie, Lavaux tient déjà une place particulière dans ce débat national sur le paysage suisse.

L'association Sauver Lavaux, constituée en 1972, amène la protection de Lavaux sur le devant de la scène politique à travers deux initiatives constitutionnelles, largement acceptées par la population en 1977 et 2005, et une initiative législative (2014), plus concrète en termes de mise en œuvre. Cette dernière a donné lieu à un contre-projet du Conseil d'État vaudois qui, tout en allant dans le sens de l'initiative, accordait une marge plus importante au développement urbanistique du site. La question principale n'est alors plus de savoir si l'on souhaite préserver ou non Lavaux, mais plutôt de quelle manière protéger ce paysage. Entre une protection totale et un développement sans limite, un équilibre doit être trouvé afin de conserver l'authenticité du lieu sans pour autant figer ce territoire dans le temps. Cet équilibre ne va pas toujours de soi car, d'une part, il n'est pas le même pour tous et, d'autre part, il nécessite d'être questionné et ajusté constamment en fonction de son évolution contextuelle. Finalement, le contre-projet est accepté par la population en 2014, puis concrétisé par un plan d'aménagement cantonal (PAC) mis à l'enquête publique en 2019 (4).

À l'heure actuelle, la valeur de Lavaux est internationalement reconnue à travers son inscription en 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription ne garantit pourtant pas la préservation du site. Le label pourrait même lui être retiré si son paysage venait à être significativement altéré. D'où l'importance d'établir des règles et des instruments de planification au niveau local et cantonal pour préserver ce paysage culturel majeur de la Suisse.